



Depuis le mois de janvier, 2 lignes « Piedibus » fonctionnent grâce à des parents qui se mobilisent pour accompagner à tour de rôle des enfants vers l'école :

- de la rue de La Guillotière: chaque vendredi (matin et soir),
- du chemin des Larmuzes: le jeudi ou le vendredi (matin et soir).

Des arrêts peuvent être organisés sur ces trajets pour récupérer des enfants au passage. Les jours de fonctionnement sont définis en fonction de la disponibilité des parents accompagnateurs.



Les plans des lignes, les horaires et le contact des parents référents sont affichés aux écoles, renseignez-vous!

Pourquoi des « Piedibus » ? Les atouts sont nombreux!

- + d'activité physique, un atout pour la santé
- + de sécurité dans les déplacements des enfants
- de temps pour les parents
- de voiture aux abords des écoles
- + de convivialité!

Rejoignez ces lignes ou créez des lignes à partir de vos quartiers!

→ Contact: Agence Ecomobilité
Gwenaël Dodier
Tél.: 04 79 70 78 47
pdes@agence-ecomobilite.fr



BARBY

FLASH

Trois sujets majeurs retiennent mon attention pour cet éditorial:

→ **La démarche participative** menée, sous l'égide de Savoie Vivante, dans le cadre du projet du Grand Clos vient de s'achever. Les élus ont enregistré les observations et propositions émises et vont prolonger ce travail dès cet automne avec le choix de l'aménageur concessionnaire de la ZAC. L'objectif

→ **Le projet de PLU** a été arrêté au Conseil Municipal du 25 juin (avant enquête publique à l'automne prochain et approbation définitive début 2013). Le projet de la Commune, pour les 10 à 15 années à venir, traduit sa volonté d'équilibre entre un développement de l'urbanisation ambitieux (en adéquation avec les capacités des services et des dessertes), justifié par les besoins en logement, et l'affirmation de la préservation de nombreux espaces naturels et agricoles (50 % du territoire communal).

→ **L'entreprise CAMIVA**: les élus ont exprimé leur solidarité entière avec les salariés menacés de licenciement et leurs familles. Stratégie de groupe contre stratégie sociale! Notre économie de marché mondiale justifie, peut-être, la décision des dirigeants de CAMIVA mais localement comment peut-on entendre que cette entreprise, qui vit surtout de commandes publiques, soit sacrifiée sur l'autel des seuls résultats financiers à l'échelon du groupe (+ 93% d'augmentation du bénéfice net au 1^{er} trimestre 2012 annoncé ce 1^{er} juillet par le Président de Iveco Fiat Industrial)? Ce n'est certainement pas le modèle économique que nous souhaitons laisser aux générations futures.

Très bon été à tous.

LE MOT DU MAIRE

Le Maire, **Catherine CHAPPUIS**

majeur de la Commune, réaffirmé, reste bien la mise en œuvre d'un projet qualitatif exemplaire, prenant en compte toutes les exigences du développement durable. La nécessaire solidarité à laquelle doit satisfaire la Commune pour répondre aux besoins en logements de nos concitoyens sera ainsi assumée, à son échelle, en économisant le foncier, en limitant l'étalement urbain, en réalisant la juste densité compatible avec le site au regard de ses très grandes qualités environnementale, paysagère et patrimoniale et en préservant tous les grands équilibres.

SOMMAIRE

- Page 2. Historique sur l'école
- Info travaux
- Page 3. Développement durable
- Page 4. Infos diverses

INFOS DIVERSES

CHIENS DANGEREUX



Tout propriétaire d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie doit faire auprès de la mairie de son domicile une demande afin de se voir délivrer un permis de détention (qui se substitue à la déclaration en mairie).

- Les chiens de 1^{ère} catégorie « chiens d'attaque » sont de type Pit-bulls et Boerbulls.
- Les chiens de 2^{ème} catégorie « chiens de garde et de défense » sont de race: Staffordshire terrier, American staffordshire Terrier, Rottweiler, Tosa.

La délivrance de ce permis de détention nécessite la production par le propriétaire de diverses pièces justificatives dont le détail vous est fourni en mairie (identification, vaccination, assurance responsabilité civile...).

En outre, il est rappelé que tout propriétaire d'un chien (que ce dernier soit ou non défini

dans une catégorie), doit faire subir une évaluation comportementale à son animal dans l'hypothèse où une personne aurait été mordue par ce chien.

A tous nos amis des bêtes

Il est rappelé que tous les chiens doivent être tenus en laisse, y compris au parc Malatry, et que les propriétaires doivent veiller à gêner le moins possible leur voisinage par les déjections canines (des « sacs à crottes » sont toujours disponibles gratuitement en mairie).

NOUVEAUX HORAIRES PROVISOIRES DU BUREAU DE POSTE DE BARBY

Les horaires d'ouverture du bureau de poste de Barby, situé square de la mairie, seront élargis temporairement durant la fermeture pour travaux de modernisation du bureau de poste de Saint-Alban-Laysse.

Du 25 juin au 6 août, les usagers, avertis par une information spécifique au sein du bureau, pourront retrouver leurs services habituels aux horaires suivants:

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Le samedi de 8h30 à 12h30.

Pour obtenir la réouverture définitive du lundi, il faudra justifier de plus d'activités au Bureau de poste dans le cadre d'une augmentation de la population communale notamment.

JOBS D'ETE 2012

Pour les jeunes de 16 à 18 ans du 16 au 27 juillet et du 30 juillet au 10 août. Travaux de débroussaillage sur les sentiers encadrés par un animateur du SICSAL. 20 heures par semaine, du lundi au vendredi.

REEMPLACEMENT DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE

Après près de 5 ans de présence, Marianne Goyet sera remplacée à compter du 3 septembre 2012 par Eric Jabot à la tête des services techniques.

Tous nos vœux de réussite tant à Marianne Goyet pour sa nouvelle affectation qu'à Eric Jabot pour ces nouvelles fonctions.

AGENDA

JUILLET

- **Lundi 2 juillet**: mise à disposition au public de l'avis de l'Autorité Environnementale « ADREAL » sur l'étude d'impact du projet d'aménagement du secteur du Grand Clos, pour une durée de 15 jours.
- **Lundi 23**: Conseil Municipal à 19h.

AOÛT

- **Mercredi 22**: cérémonie en mémoire de Claudius Manon au Monument aux Morts de Chignin.
- **Mardi 28**: cinéma plein air « Le fils à Jo » à la tombée de la nuit sur la pelouse de la salle des fêtes.

GAB Éditions Communication • 04 79 72 67 66 • Imprimé sur papier recyclé



Barby en fête et les failles du GAB le 9 juin dernier: une réussite!

EN CE TEMPS-LÀ, IL N'Y AVAIT ENCORE PAS D'ÉCOLE À BARBY...

Si, sous l'Ancien Régime, l'enseignement élémentaire avait été laissé à l'initiative privée (sous l'autorité du clergé en particulier), par la suite, après la période révolutionnaire, les écoles communales se sont développées dans les villes et les villages. Certes, mais ces écoles étaient trop peu fréquentées car payantes et sans grand intérêt pour les familles paysannes. Aussi, au milieu du 19^{ème} siècle, nombre d'habitants étaient encore illettrés.

C'est dans ce contexte qu'en 1845⁽¹⁾, l'Intendant général (préfet) de la Province de Savoie-Propre⁽²⁾ à Chambéry a fait faire une étude statistique sur les écoles communales.

Il en ressort qu'à Barby, « il n'existe aucune école proprement dite. Une vieille servante du défunt curé donne quelques leçons de simple

lecture à quelques bien jeunes enfants et reçoit en paiement ce que les parents veulent lui donner. Les garçons de Barby, au nombre de 6 à 8, vont habituellement à l'école de Leysse, Commune de St Alban, pendant l'hiver, où ils payent un rétribution personnelle de 75 c à 1,50 livre, et cette école de Leysse suffit aux besoins de Barby. Le syndic soussigné pense que Barby pourrait porter annuellement à son budget une somme de 20 livres pour cette dépense. »

Aussi, quant à la question sur « la nécessité d'établir une école », la réponse est claire: « Non, vu l'impossibilité absolue de faire face à la dépense. »

Est-ce pour cela qu'en 1847, « Sa Majesté a daigné allouer un subside de 100 livres en

favor des 2 communes réunies de Saint-Alban et de Barby, pour traitement d'un maître d'école gratuite et pour frais d'établissement de la dite école, subside qui pourvoit en outre à tout ce qui peut être relatif soit au traitement du maître, soit au mobilier et au loyer de l'école, soit à l'admission gratuite des élèves pauvres, soit à la redevance mensuelle des élèves non-pauvres »?

...Ce n'est que 10 ans plus tard, en décembre 1857, que sera évoquée la nécessité de construire un bâtiment pour l'école de garçons. Mais ceci est une autre histoire...

(1) sous le règne de Charles-Albert, roi de Piémont-Sardaigne
(2) une des provinces de la Savoie avec la Maurienne, la Tarentaise, le Genevois, le Chablais...

INFOS TRAVAUX

TRAVAUX RÉCEMMENT ACHÉVÉS

→ **Parking du collège**: remplacement des portiques de limitation de hauteur (l'un d'entre eux est déjà malheureusement renversé).

→ **Chemin des amoureux**: installation d'une glissière en bois en bordure du chemin au-dessus d'une zone à fort dénivelé.

→ **Ateliers communaux**: création d'une plateforme de gestion des déchets verts, ce qui permet d'éviter les trajets par les agents communaux à la plateforme de compostage de Voglans.

→ **Salles Les Mouettes et Mont Cenis**: travaux d'aménagement provisoires pour des salles de classes de l'école élémentaire pendant la période des travaux (année scolaire 2012/2013).

TRAVAUX EN COURS

→ **Ecole maternelle**: réfection de sol souple amortissant pour plusieurs jeux extérieurs.

→ **Les Mouettes**: réalisation d'un sol souple amortissant pour le grand jeu extérieur.

→ **Impasse des Larmuzes et carrefour avenue de Salins / rue des Cigales**: travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécoms), installation de conteneurs semi-enterrés, création d'un cheminement piéton sécurisé, réfection des enrobés et aménagement des espaces verts.

→ **Extension de la Montférine**: à la mi-août, le bâtiment sera hors-d'eau et hors-d'air.

PROCHAINEMENT

→ **Ecole élémentaire**: travaux de réhabilitation complète intérieure et extérieure des deux blocs de l'école, création d'un préau extérieur, réfection de la façade du préauggymnase.

→ **Maison médicale**: rénovation et agrandissement du local des infirmières.

Unis-Cité lance sa campagne de recrutement !



Dans le cadre du service civique, l'association Unis-Cité recrute 16 volontaires en Savoie de 18 à 25 ans pour un engagement par équipe citoyen et solidaire de 9 mois.



Unis-Cité est une association nationale fondée en 1994 par trois étudiantes afin de permettre aux jeunes qui souhaitent consacrer une année de leur vie à des projets de solidarité, d'avoir un statut et de disposer d'une structure d'appui. (L'antenne des Savoie est ouverte depuis 2007)

D'octobre à juin, 16 jeunes de tous milieux sociaux et de tous niveaux consacrent à temps plein une étape de leur vie, à des projets solidaires et citoyens au sein d'Unis-Cité en faveur du développement durable, du sport et de la jeunesse, de la lutte contre la discrimination, de la lutte contre la précarité et l'exclusion et du lien social et de la solidarité avec les personnes âgées.

Ils sont accompagnés et construisent leur projet d'avenir et reçoivent également une formation citoyenne et civique.

Ils perçoivent une indemnité de 560euros, cotisent pour leur retraite et bénéficient d'une couverture sociale.

Cette forme d'engagement collectif utile aux autres autant qu'à soi est appelée à se développer afin de répondre au grand besoin de solidarité qui se manifeste chaque jour tant au niveau local que national.

« En permettant d'aborder des réalités sociales différentes et de rencontrer des personnes de tous horizons, Unis-Cité nous aide à comprendre que la diversité de notre société est une richesse », estime Noémie, ancienne volontaire.

Vous aussi rejoignez l'aventure que représente le Service Civique au sein d'Unis-Cité !

Pour en savoir plus et poser sa candidature :

Unis-Cité-270, chemin des moulins 73 000 Chambéry. Tél. 04 79 68 34 84

Blog: <http://unis-cite-73.overblog.com>



LA VIE À BARBY

MATINÉE SENTIERS

Samedi 9 juin, dès 7h30, une vingtaine de personnes avaient répondu à l'appel de la Commune de Barby, des chasseurs et des randonneurs, pour la traditionnelle matinée d'entretien des sentiers de la colline. Cette année, le but était de rouvrir un sentier autrefois pratiqué, mais aujourd'hui envahi par les buis: le chemin de la Béguerre, qui permet de faire une boucle avec le sentier de la Miat, depuis la voie romaine.

Après 4 heures de travail, les participants se sont retrouvés à la salle paroissiale la Source pour un repas convivial.

Un petit recueil des sentiers de la commune est disponible gratuitement en mairie (ou téléchargeable sur le site de la commune:

- circuit de la Miat: boucle de 2h30,
- chemin des amoureux.

Ces deux circuits, ainsi que d'autres parcours pédestres autour du Mont Saint-Michel sont en



vente à l'Office de Tourisme de Challes-les-Eaux (4€).

12 circuits sont également téléchargeables sur le site de l'Office de Tourisme de Challes-les-Eaux.



ZÉRO PESTICIDE



DÉSHÉRBAGE

La commune s'est engagée l'an passé à supprimer progressivement l'usage des pesticides et ils ne sont déjà pratiquement plus utilisés à ce jour. Vous pouvez cependant voir encore des agents communaux munis de **masques et combinaisons** lors de certaines opérations de désherbage: **il ne s'agit pas pour autant d'une dispersion de pesticide, mais d'un désherbage naturel**, biodégradable, à base de géranium.

TONTE RAISONNÉE

La tonte différenciée (ou raisonnée) consiste à adapter la fréquence et la hauteur de coupe à l'utilisation faite des différentes parties des espaces verts (aires de jeux, passages fréquents ou occasionnels, zones hors passage, talus etc.). Ce concept permet un **développement de la biodiversité** dont l'objectif est de **préserver l'environnement**. Les fleurs « sauvages » réapparaissent dans les parties moins tondues, favorisant les insectes, papillons, abeilles, oiseaux etc. La végétation spontanée est un atout écologique et visuel, qui préserve la qualité des sols. Elle **ne doit pas être confondue avec une négligence de l'entretien des espaces verts**. Enfin, la tonte différenciée représente des économies de carburant.

Un temps d'adaptation sera nécessaire, tant pour admettre ce nouveau concept que pour trouver un consensus sur la différenciation des espaces. Nous serons donc amenés à ajuster cette pratique en fonction des souhaits et besoins de chacun.

BROYEUR À VÉGÉTAUX

Un broyeur à végétaux sera très prochainement mis gratuitement à disposition des habitants. Financé par Chambéry métropole et partagé

entre les communes de Barby, Curienne, Saint-Jean-d'Arvey, Thoiry et la Thuile, vous pourrez l'utiliser pour **broyer vos tailles de haies**, selon des modalités et un planning entre ces différentes communes qui est en cours de définition. L'intérêt de cette action est de limiter les déchets verts en déchetterie (30 % des volumes collectés) et d'utiliser le broyat en **paillage** ou en **compostage**.

→ Renseignements en mairie d'ici quelques semaines.



Démonstration du broyeur lors de Barby en fête du 9 juin 2012.